



**Mathieu DARNAUD**  
Sénateur de l'Ardèche

**Anne VENTALON**  
Sénatrice de l'Ardèche

**COPIE**

**Madame Geneviève DARRIEUSSECQ**  
Ministre de la Santé et de l'accès aux  
soins  
Ministère de la Santé et de l'accès aux  
soins  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Privas, le 8 novembre 2024

Réf. : MD/AV/JLG/DF/11/08

**Objet : Reconnaissance du diplôme d'herboriste**

Madame la Ministre,

Nous avons été interpellés par Madame Ferny CROUVISIER, Présidente de l'Association pour le Renouveau de l'herboristerie - Institut français d'herboristerie (ARH-IFH), dont le siège est situé à CHALENCON dans le département de l'Ardèche, sur la situation des herboristes en France.

En effet, l'absence de reconnaissance légale de la profession d'herboriste freine cette filière. Depuis la suppression du diplôme en 1941 par le gouvernement de Vichy, ce métier essentiel est oublié. Aujourd'hui, seuls les pharmaciens sont habilités à vendre et à conseiller sur l'usage thérapeutique de la majorité des plantes médicinales, limitant ainsi les herboristes dans leur pratique professionnelle.

Pourtant, la demande en plantes médicinales ne cesse d'augmenter : 80% des plantes utilisées en France sont actuellement importées. Cette situation interroge sur la dépendance de la France vis-à-vis des importations alors que nos territoires, notamment ruraux, disposent d'un savoir-faire traditionnel et des conditions idéales pour produire localement ces plantes médicinales. Le développement de petites cultures locales pourrait d'ailleurs devenir un levier économique et écologique important pour ces territoires.

Ainsi, la création d'un diplôme d'État, garantissant une formation de qualité, permettrait de structurer cette filière tout en offrant aux consommateurs une sécurité quant à l'utilisation appropriée des plantes médicinales, grâce à un accompagnement professionnel. De plus, la reconnaissance du métier d'herboriste soutiendrait le

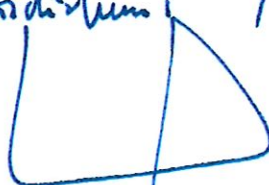
développement local de la production de plantes médicinales dans un cadre légal.

Par ce courrier, nous nous permettons donc de vous demander, Madame la Ministre, de bien vouloir mener une réflexion et d'initier un dialogue avec votre collègue Monsieur Patrick HETZEL, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur la reconnaissance officielle de la profession d'herboriste. Un diplôme d'Etat garantirait que les herboristes possèdent des compétences validées pour assurer la sécurité des consommateurs.

Madame la Ministre, nous espérons que vous pourrez porter une attention toute particulière à notre demande et vous en remercions par avance.

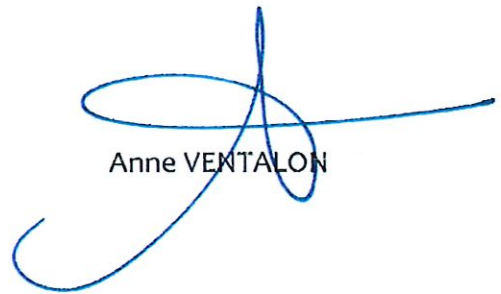
Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre très haute considération.

*Cordialement,*



Mathieu DARNAUD

*Très cordialement,*



Anne VENTALON

**COPIE:**

- Monsieur Patrick HETZEL, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – 1, rue Descartes – 75231 PARIS Cedex 05
- Madame Ferny CROUVISIER – Présidente de l'Association pour le Renouveau de l'herboristerie - Institut français d'herboristerie (ARH-IFH) - 329 route des Faurites - 07240 CHALENCON
- Monsieur Alain SALLIER, Maire – Mairie de CHALENCON – 200, rue de la Mairie – 07240 CHALENCON